

# DIAGNOSTIC et PREPARATION AU CONTRÔLE TECHNIQUE COMPLEMENT RTMD/ADR



**JOINDRE IMPERATIVEMENT LA FICHE A L'OI - CERTIFICAT DE DEGAZAGE OBLIGATOIRE**

N° O.I. : .....

ACCEPTABLE

					OUI	NON	SANS OBJET	OBSERVATIONS
<b>IDENTIFICATION</b>								
1	Certificat d'agrément rose (international) ou jaune (national) validité max 25ans Vérification de la concordance avec carte grise numéro de série et immatriculation Vérification de place disponible au verso extension validité Vérification présence codage citerne Présence fiche des matières transportées si non codé (nouvelle liste de code ONU)							ADR Depuis 2005 / ADR Barré rose / TMD Barré jaune
2	Notice descriptive véhicule (barré rouge) et Notice descriptive citerne (barré jaune)							
3	Certificat de conformité TMD ou ADR							
4	Dernier P.V. du contrôle technique							
6	Attestation de codage citerne si non codée							
7	Notice véhicule complet ADR barré orange							
	Conformité ABS / freinage endurance obligatoire pour : - TRR ou CAM > 16T - SREM ou REM > 10T							
<b>SIGNALISATION</b>								
8	Plaques, étiquettes, support de plaque							
9	Panneaux orange (hors code de la route)							
<b>EQUIPEMENT ELECTRIQUE</b>								
10	Examen visuel, installation électrique doit être conforme à l'ADR et comporter le marquage sur les gaines							Isolation des faisceaux (gaines presses étoupes etc)
11	Etat et fixation de la batterie + caches bornes batteries présent (obligatoire)							
12	Etat, fixation et ventilation adéquate en état coffre à batterie							
13	Etat et fixation canalisations et câbles électriques							gaines presses étoupes pas de fils non gainé
14	Présence barrière de sécurité si concerné							
15	Conformité tachygraphe (inscription EX ou Exx)							
<b>COMMANDES DE SECURITE INTERIEURE</b>								
16	Commande anti-emballement (fonctionnement, état, fixation et balisage )							
17	Commande d'ouverture du coupe batterie intérieur (fonctionnement, état, fixation et balisage )							
<b>COMMANDES DE SECURITE EXTERIEURE</b>								
18	Commande de sécurité coup de poing (fonctnmt., état, fixation, balisage)							
19	Dispositif d'ouverture du coupe batterie (fonctnmt, état, fixation, balisage )							
<b>PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE</b>								
20	Chauffage Cabine : contrôle document (attestation de montage)							

# DIAGNOSTIC et PREPARATION AU CONTRÔLE TECHNIQUE COMPLEMENT RTMD/ADR



21	Réservoir: fixation (sangle), étanchéité				
22	Extincteurs feu chargement : état, fixation et validité (2x6kg)				
23	Chauffage autonome : état, attestation, numéro du type doit être concordant avec certificat de conformité				
24	Ralentisseur : état, fonctionnement, présence de sa protection thermique et conforme notice				
25	Échappement : état, fixation, présence protection thermique et positionnement doit correspondre à la réception dans notice ADR				
26	Moteur : fixation, fuite y compris moteur auxiliaire				
<b>ACCESSOIRES DIVERS</b>					
28	Signaux d'avertissement (lumineux ou cônes) : présence & fonct.				
29	Cale : état et fixation de roue				
30	Baudrier, vêtements fluo, valise ADR : présence et état				
<b>CITERNE</b>					
31	Procès verbal d'épreuve hydraulique (max 6ans) valide & concordant				
32	Procès verbal d'épreuve étanchéité (max 3ans) valide et concordant				
33	Marquage N° Citerne présent , procès verbal épreuve hydraulique / étanchéité et concordant avec ADR ou TMD				
34	Partie extérieure de l'enveloppe : état visuel, soudure en état, si réparation (exemple soudure récente) on doit avoir un protocole de réparation fournit le jour de la visite + une nouvelle épreuve citerne exceptionnelle.				
35	Isolation thermique : état visuel				
36	Équipement de service : état visuel				
37	Contrôle protections supérieures				
38	Protection latérale				
39	Liaison équipotentielle borne en état + Balisage triangle jaune				
40	Fixations (pas de fissure sinon « R »)				
41	Flexibles citerne: – fiche de suivi en cours de validité (date de reforme non dépassé) – contrôle annuel réalisé – Si fiche de suivi flexible citerne présent dans les papiers alors flexible doit être présent et en état sur le véhicule. – Vérif. un par un du N° de flexible sur le flexible (lisible et propre) Vérif. état et présence tresse de masse entre citerne et véhicule				
42	Vérification équipement COV si équipé : - Adaptateur vapeur - connecteur électrique - adaptateur API DN100 - Plaque d'identification COV riveté				
<b>EXPLOSIFS</b>					
43	Alarme : état, fonctionnement et fixation				
44	Caisse : état et fixation				
45	Porte : état et fixation				
46	Éclairage intérieur : état, fixation et fonctionnement				

Pour information : Les points 27, 28 et 30 sont indépendants de la réglementation liée au contrôle technique

Visa du Chef d'atelier ou du technicien